

## Demande de rabais pour les systèmes de détection contre les intrusions

### Identification de l'assuré

Nom de l'assuré: \_\_\_\_\_ No membre : \_\_\_\_\_

Adresses des bâtiments munis d'un système de détection intrusion

1<sup>er</sup> \_\_\_\_\_

2<sup>e</sup> \_\_\_\_\_

\*3 bâtiments maximum par formulaire

3<sup>e</sup> \_\_\_\_\_

### Conditions d'admissibilité

- Le système de détection contre les intrusions (le Système) est en fonction et maintenu sans interruptions dès la fermeture des lieux assurés. L'assuré s'engage à le maintenir en tout temps en bon état de fonctionnement.
- Tous les frais liés au Système tels que les frais d'acquisition, de fonctionnement, d'entretien ou de réparation du système sont à la charge de l'assuré.

Veillez cocher la case correspondante si la condition est remplie

Conditions évaluées selon chaque bâtiment	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Le bâtiment et le système ne sont pas assujettis à un autre programme de subvention de la Mutuelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toutes les portes et fenêtres qui peuvent être ouvertes et qui sont situées à moins de 10 pieds du niveau du sol ou d'un balcon extérieur, sont munies de contacts magnétiques ou d'un système de détecteurs de mouvements à proximité à l'intérieur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Système possède des sirènes à l'intérieur du bâtiment.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Système possède des sirènes à l'extérieur du bâtiment.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Système est relié à une centrale de surveillance. Nom de la centrale : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*Le relai à une centrale d'alarme est FACULTATIF. Note : le relai peut donner lieu à un crédit de prime additionnel.</i>			

*En remplissant ce formulaire, je certifie que le système de détection contre les intrusions dont sont munis les bâtiments présente toutes les fonctionnalités précisées et cochées ci-dessus. Je comprends également que ma demande sera analysée par la Mutuelle avant d'être déclarée admissible. **Le rabais sera effectif au plus tôt le 1<sup>er</sup> avril sinon, à la réception de cette demande dûment remplie et signée.***

\_\_\_\_\_  
Nom de l'assuré (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

\_\_\_\_\_  
Nom du coordonnateur aux assurances ou du président du conseil (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

\_\_\_\_\_  
Signature du coordonnateur aux assurances ou du président du conseil

\_\_\_\_\_  
Date

*Veillez retourner ce formulaire dûment rempli et signé à la Mutuelle par télécopieur au 514-861-8921 ou par courriel à [info@cmae.ca](mailto:info@cmae.ca). Une fois votre demande évaluée, vous recevrez une confirmation de votre admissibilité au rabais.*

## Demande de rabais pour les systèmes de détection contre les intrusions

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, nous offrons un nouveau rabais disponible pour les bâtiments n'ayant pas de systèmes de détection d'incendies reconnus par les programmes actuels de la Mutuelle. Aujourd'hui, les programmes en matière de prévention incendie nous permettent d'aider environ un membre sur deux... Avec ce nouveau rabais, nous sommes très heureux de vous annoncer que nous serons en mesure de rejoindre l'ensemble des membres.

### Modalités et conditions d'admissibilité

- Le rabais pour les systèmes de détection des intrusions (« le Système ») est admissible à tous les membres de la Mutuelle;
- Le rabais s'applique à toute la section « Biens » du ou des bâtiments concernés et il est calculé en fonction des conditions d'admissibilité;
- Les conditions d'admissibilité énumérées ci-dessous doivent être remplies pour chaque bâtiment concerné :
  - Le bâtiment et le Système ne sont pas assujettis à un autre programme de subvention de la Mutuelle (système de détection d'incendies).
  - Toutes les portes et les fenêtres qui peuvent être ouvertes et qui sont situées à moins de 10 pieds du niveau du sol ou d'un balcon extérieur, sont munies de contacts magnétiques ou d'un système de détecteurs de mouvements à proximité à l'intérieur.
  - Le Système possède des sirènes à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.
  - \*Facultatif\* Le Système est relié à une centrale de surveillance. *Le relai à une centrale d'alarme est facultatif, cependant il peut donner lieu à un crédit de prime additionnel.*
- De façon générale, l'assuré s'engage à :
  - Mettre en fonction et maintenir le Système sans interruptions dès la fermeture des lieux assurés;
  - Maintenir le Système en tout temps en bon état de fonctionnement;
  - Assumer tous les frais liés au Système. Exemples : frais d'acquisition, frais de fonctionnement, frais d'entretien et frais de réparation.
- Le rabais est mis en vigueur selon la date de réception du formulaire par la Mutuelle. Aucun rabais n'est applicable avant le 1<sup>er</sup> avril 2015.

**Que faire pour obtenir le rabais?** Simple comme 1, 2, 3 !

1. Veuillez remplir une demande pour chaque bâtiment concerné (un seul formulaire convient pour trois bâtiments et moins).
2. Une fois la demande évaluée, vous recevrez une confirmation de notre part.
3. Le rabais sera mis en vigueur selon la date de réception du formulaire par la Mutuelle (au plus tôt le 1<sup>er</sup> avril 2015).

### **Pourquoi offrir un rabais pour les systèmes prévenant les intrusions ?**

Les intrusions sont à l'origine de nombreux sinistres, dont les incendies criminels. Aussi, en offrant ce nouveau rabais, nous espérons encourager les membres à se prémunir d'un système de détection contre les intrusions et à soutenir ceux qui en possèdent déjà un.

Les systèmes de détection d'intrusions sont relativement peu coûteux et ils sont très efficaces en matière de prévention de sinistres. D'ailleurs, ils consistent un excellent complément aux systèmes de détection d'incendies.

### **Certains de nos bâtiments bénéficient d'une subvention avec le programme biennal de protection. Sommes-nous admissibles à ce nouveau rabais?**

Le rabais est admissible à tous les membres de la Mutuelle. Cependant, seule la portion de la section « Biens » du ou des bâtiments admissibles est concernée.

**Vous avez des questions? Votre agent attend votre appel.**